



FAITES CIRCULER L'ECO !

Présentation et règlement de l'appel à initiatives

Incubateur Ecooparc 2021

2ème tranche 2021 :

Préambule

La Fabrique à Projets Ecooparc accompagne les territoires ruraux depuis 2014 dans le développement d'activités économiques d'utilité territoriale à forte valeur ajoutée environnementale et sociétale.

En 2021, Ecooparc souhaite continuer à accompagner des porteurs de projets, en territoire rural en particulier, afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles activités économiques relevant des **principes de l'économie circulaire** et **construites collectivement** : c'est le thème choisi pour une nouvelle « promotion » de projets à soutenir par l'incubateur Ecooparc.

Les principes de l'économie circulaire nous semblent primordiaux considérant la nécessité de préservation des espaces, des ressources et de la qualité de vie des habitants des territoires ruraux sur lesquels nous proposons ce programme d'accompagnement.

Nous souhaitons privilégier les projets construits collectivement car nous pensons que la coopération entre acteurs dès la conception du projet en favorise la réussite.

En accompagnant ces projets, Ecooparc souhaite faire la démonstration que d'autres économies sont possibles sur des territoires déjà fragilisés par le changement climatique, les mutations économiques et la crise sociale qui s'accélère suite à la crise sanitaire. Nous invitons les acteurs de territoire à enclencher les transitions propices à une adaptation et une résilience face à ces évolutions.

Objectifs de l'incubateur :

- Développer de nouvelles activités économiques à impact positif pour le territoire, l'environnement, les habitants
- Favoriser le développement d'activités s'inscrivant dans les principes de l'économie circulaire (cf notice ci-dessous : « les 7 piliers de l'économie circulaire »)
- Faciliter le montage de projets à impact en accompagnant :
 - ✓ la dynamique collective de co-construction de projet et d'intégration des enjeux et leviers de gouvernance collective
 - ✓ la capacité à faire évoluer son idée vers la définition d'un projet d'entreprise, d'identifier son offre, ses clients, connaître son environnement (écosystème d'acteurs sur le territoire)
 - ✓ la réalisation d'un business plan réaliste

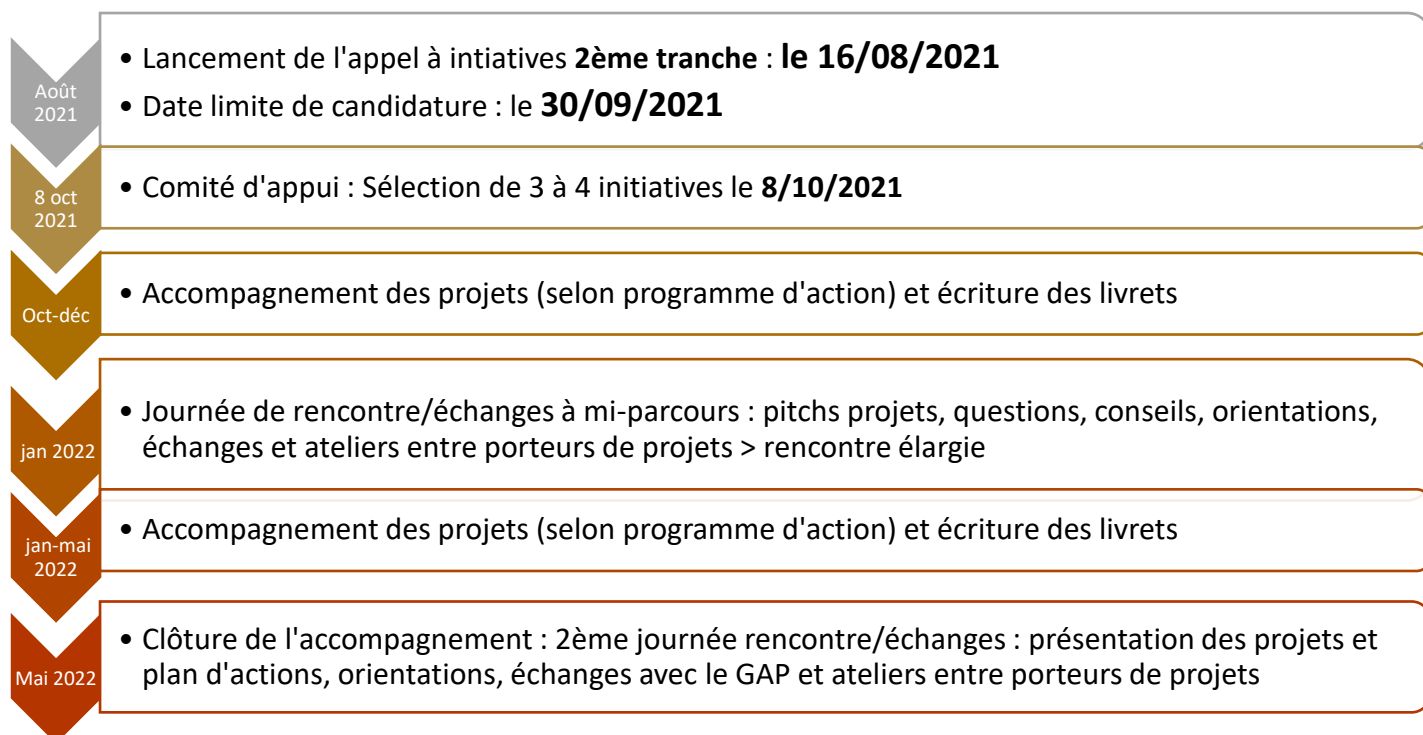
- ✓ l'intégration de la dimension d'impact environnemental et sociétal et comment en faire une force
- ✓ la présentation du projet (orale et écrite)
- Développer des coopérations durables entre acteurs locaux et entre porteurs de projets
- Faire monter en compétences des porteurs de projets (dont certains sont en recherche d'emploi, et favoriser ainsi leur retour vers l'activité professionnelle, potentiellement par la création de leur emploi)

Ecooparc souhaite également capitaliser, valoriser et transmettre cette ingénierie d'accompagnement de projets d'activités économiques vertueuses, **par la création de livrets de retours d'expérience**. L'objectif est de partager des outils et de rendre compte, au-delà de la méthodologie, de l'aspect sensible et non linéaire de la conduite de projets portés par des collectifs d'acteurs.

Description du programme d'incubation et calendrier

Les projets bénéficieront d'un accompagnement adapté durant 8 mois, correspondant aux besoins identifiés pour chacun d'entre eux, et de temps de travail regroupant l'ensemble des porteurs de projets retenus (*le contenu de l'accompagnement est détaillé ci-après au point « programme et calendrier »*).

Important : Dans la mesure du possible, les temps de travail et de rencontre se feront en « présentiel », sur le territoire des porteurs de projet. Les porteurs de projets sont informés que, en fonction de la situation sanitaire et des restrictions qui seraient imposées, certaines réunions pourront se faire en visio-conférence et non pas en présentiel. Il est nécessaire que les porteurs puissent se connecter à internet facilement, et dans la mesure du possible disposent d'un équipement adapté (micro, caméra). Les visio-conférences se dérouleront sur zoom).



Modalités générales de l'appel à candidatures

Les porteurs d'une initiative proposeront leur candidature dans le cadre de l'appel à initiative, ouvert du **16 Août au 30 septembre 2021**.

Les candidats peuvent se faire connaître et demander tout renseignement complémentaire afin de pré-évaluer la pertinence et l'éligibilité de leur initiative auprès de :

Fanny Grunenwald : 07 88 50 10 88 f.grunenwald@cooparc.fr
Dominique Rivière : 06 389 22 789 d.riviere@cooparc.fr

L'initiative devra obligatoirement être présentée dans la **« fiche de candidature »** du dispositif. Celle-ci, ainsi que le présent règlement, est diffusé :

- sur le site internet d'Ecooparc : <https://cooparc.com/>
- auprès des partenaires du Groupe d'Appui aux Projets et des réseaux d'appui locaux
- dans les communes et intercommunalités du Parc des Ballons des Vosges

Les candidatures pourront être déposées :

- par mail, en renseignant le document de candidature et en l'envoyant par mail à l'adresse suivante : contact@cooparc.fr
 - ou par courrier : Ecooparc - Maison du Parc, 1 rue du couvent, 68140 Munster
- Les candidatures déposées après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Critères d'éligibilité et sélection des projets

1° Critères d'éligibilité concernant les porteurs de projet :

- des personnes physiques ou morales organisées collectivement portant un projet d'activité économique : le collectif peut être stabilisé ou non, et n'est pas nécessairement structuré juridiquement au moment du dépôt de la candidature
- au sein du collectif porteur du projet, une ou plusieurs personnes sont en situation de recherche d'emploi ou transition professionnelle (inscrit(s) à Pôle Emploi (*ce critère n'est toutefois pas obligatoire*))
- le collectif a identifié un besoin d'accompagnement (méthodologie, facilitation, outils techniques) pour pouvoir passer de l'idée au projet, voire à sa mise en œuvre.
- les membres du collectif s'engagent à se rendre disponibles pour travailler sur le projet durant l'accompagnement :
 - . Être présents aux rendez-vous programmés avec l'accompagnante
 - . Produire les documents, recherches, démarches évoquées au cours du programme d'accompagnement entre chaque rendez-vous.

2° Critères d'éligibilité des projets :

Critères obligatoires :

- le projet concerne la création d'une activité économique
- les initiatives proposées s'appuient sur un ou plusieurs des 7 piliers de l'économie circulaire (*cf notice « les 7 piliers de l'économie circulaire »*)
- les activités, produits, services issus du projet ont un fort impact social, environnemental et économique sur leur territoire

- l'initiative devra s'inscrire pleinement sur son territoire, dans une logique de coopération, en interagissant et en coconstruisant avec d'autres acteurs du territoire (par exemple : collectivités, entreprises, associations ou habitants)

Critères privilégiés :

Les projets prévoient une réaffectation des excédents dans l'activité et envisagent une gouvernance collective

Localisation :

Les projets seront implantés en zone rurale (dans ou à proximité du Parc naturel régional des Ballons des Vosges):

Centre et sud du massif des Vosges, ses vallées et piémonts, centre et sud Alsace, est-Vosges, nord de la Haute-Saône et du territoire de Belfort.

Maturité :

Le projet envisagé peut en être au stade de l'idée ou moyennement avancé.

3° Sélection des projets :

Ecooparc s'entoure pour ce programme d'un **Groupe d'Appui aux Projets** (GAP) composé des partenaires suivants : le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, La Région Grand Est (ESS), la Fédération des Parcs naturels régionaux, Pôle Emploi, La Poste, des partenaires techniques d'appui (France Active, les CAE, Cegar -Terres d'envies, ADEME, Initiatives Durables ...).

Le GAP examinera les demandes d'accompagnement au regard des critères suivants :

<i>Critères principaux</i>	<i>Evaluation (0, 1, 2, 3)</i>
Le projet s'appuie sur 1 ou plusieurs piliers de l'économie circulaire	
Le projet présente un intérêt économique pour le territoire	
Le projet a un impact social positif pour le territoire	
Caractère innovant ¹ de l'initiative	
Une gouvernance collective est imaginée / réaffectation des excédents	
Il existe un potentiel de coopération avec des acteurs du territoire	

¹ (*) Caractère innovant d'une activité au sens de la Bpifrance :

Innovation de produit, de service, d'usage / Innovation de procédé & d'organisation / Innovation marketing & commerciale / Innovation de modèle d'affaires / Innovation technologique / Innovation sociale & environnementale / Innovation à l'échelle d'un territoire

Programme d'accompagnement :

La Fabrique à projets Ecooparc propose un accompagnement des porteurs de projets pour un parcours de 8 mois durant l'année 2021-2022. Cet accompagnement comprend :

- Temps de formation préalable inter-groupes (démarrage de l'accompagnement) :
½ journée

« Culture de l'organisation collective & outils de références pour l'accompagnement et l'autonomie » - Fondamentaux de l'intelligence collective - Dynamiques de groupe - Facilitation et animation de réunion/prises de décisions - Les modèles de gouvernance - Information générale sur le contexte de l'ESS.

En fonction du contexte sanitaire, cette 1^{ère} demi-journée pourrait se dérouler en visioconférence.

- Accompagnement de chaque collectif-projet

. **Animation/facilitation : 6 à 8 réunions de travail avec le collectif-projet** (Ecooparc est en posture d'animateur ou de facilitateur, selon la maturité du collectif) : appui méthodologique et animation nécessaire à la maturation du projet et la montée en compétences des porteurs au sein du collectif :

- Définir et caractériser le projet collectif, vision et objectifs
- Préparer l'offre de services, pré-modèle économique (base de travail à partir de la méthode du « Business canevas »)
- S'organiser en collectif et outils de coopération
- Gouvernance, aide au choix de la structure juridique
- Identifier et renforcer sa place dans l'écosystème territorial (entreprises, association, collectivités, partenaires d'appui...)

. **Prototypage ou étude de potentiel / ancrage au territoire :**

Chaque projet est co-construit avec les acteurs locaux, et prévoit des temps de partage ou étude de besoins avec les futurs bénéficiaires (habitants, entreprises, associations locales, élus...) : cela peut prendre la forme d'une **enquête de besoins**, d'un « **prototypage** » du projet, d'une **présentation au public ou aux élus...**

> **Objectif : Formalisation du projet, recherche de validation de l'opportunité** : fiche projet à compléter au fur et à mesure + présentation PPT, classeur d'outils pour le pilotage, à compléter au fur et à mesure de l'accompagnement.

- **Appui individuel** : Un ou plusieurs entretiens individuels peuvent être proposés à des porteurs de projets, notamment lorsque leur démarche s'inscrit dans une volonté de création de leur propre activité ou lorsqu'ils sont ou envisagent une reconversion professionnelle. Un travail d'orientation vers des partenaires est également réalisé en fonction des besoins.

- Ateliers collectifs et partage inter-projets :

. Durant le parcours, **les groupes-projets sont amenés à se rencontrer et travailler** tous ensemble sur des sujets transversaux > ateliers de résolution de problèmes (co-développement), ateliers thématiques (avec ou sans intervenant extérieur) :

Ex : savoir convaincre en 2 mn, panorama du droit commercial, conquérir et fidéliser ses clients, les clés d'une communication réussie, communiquer via les réseaux sociaux, prise de parole en public, ... Et/ou organisation d'un atelier spécifique aux groupes projets de l'AAI.

- **Consolidation des projets : confrontation à l'écosystème partenarial** : les organismes d'appui à la création d'entreprise, partenaires d'Ecooparc, peuvent être sollicités pour répondre à des besoins spécifiques et techniques en temps voulu sur les différents projets menés (si prestations payantes, non comprises dans l'accompagnement). Un appui à la recherche de financement peut être proposé. Un comité de pilotage élargi aux partenaires intervient après démarrage de l'accompagnement à deux reprises :

- Mi-parcours : **Rencontre des porteurs de projets et les partenaires du comité de pilotage : Pitch projet et échanges** : Les participants de chaque groupe-projet se présenteront au comité de pilotage élargi afin de :

- . s'exercer à la présentation claire et succincte du projet,
- . bénéficier des conseils et recommandations des membres du comité de suivi en cours de construction de projet

> *travail du pitch : en réunion ou en atelier CAE « prise de parole en public ou « elevator Pitch » ...*

- **Mai 2022 : Bilan de l'accompagnement et préconisations**

Dernière rencontre avec le comité de suivi qui délivre des préconisations pour la poursuite des projets et des parcours de participants

- Etablissement par les porteurs de projet **d'une fiche projet, présentation « diaporama » et classeur d'outils de pilotage + évaluation des suites de parcours individuels.**
- **Auto-évaluation des capacités et compétences acquises par les participants** (grille d'analyse d'impact)

Consolidation des apprentissages : Capitalisation et partage de l'expérience

> **Capitaliser, valoriser et transmettre cette ingénierie d'accompagnement d'activités économiques** socialement innovantes **et de coopération** sur des **territoires ruraux**, notamment via l'AVISE (« Tressons ») et les PNR de France, par la **création de livrets (retours d'expérience)** avec pour objectif de partager des outils destinés à créer des activités socialement innovantes, et de rendre compte de l'aspect sensible, méthodologique et non linéaire de la conduite de projet.

Les outils pour capitaliser et valoriser :

Tout au long de ces 8 mois, nous allons capitaliser, étape par étape, les avancées de chaque groupe dans la co-construction de son projet.

Ces éléments seront regroupés dans un document conçu tel un reportage, une histoire apprenante pour s'inspirer, une chronologie des projets accompagnés face à face, afin de comprendre les liens qui se tissent et les modalités d'évolution des projets, les choix qui s'offrent aux porteurs, l'intérêt de l'accompagnement et de l'animation...

Ecooparc réalisera plusieurs livrets retraçant pour chaque collectif accompagné :

- Un état des lieux de départ (définir les besoins) et des points d'étape pour ajuster l'accompagnement
- Les livrets s'appuieront chacun sur une trame similaire autour d'études de cas sur les thématiques suivantes (plan des livrets en cours de consolidation) :
 - ✓ Coopération interne et gouvernance
 - ✓ Programmation et stratégie en situation de pilotage de projet

- ✓ Construction administrative et juridique des projets collectifs
- ✓ Inscription dans l'écosystème partenarial et territorial
- Une synthèse de chaque parcours en fin de livret

Les porteurs de projets accompagnés sont informés et acceptent le partage de leur expérience dans le cadre de ces livrets.

Convention / résiliation

- Signature d'une convention d'engagement au démarrage de l'accompagnement sur un programme d'accompagnement et un calendrier
- A la suite de l'accompagnement, le Parc et le groupe d'appui aux projets peuvent orienter les porteurs de projets vers des partenaires en fonction de leurs besoins (études spécifiques, financement, réseaux...)

Résiliation :

En cas d'abandon partiel ou total du projet par le porteur de projet durant l'accompagnement, Ecooparc ne sera pas tenu de poursuivre l'accompagnement, sauf si un autre porteur souhaite le poursuivre.

Si en cours d'accompagnement et d'évolution du projet, celui-ci était fortement dénaturé et ne correspondait plus aux critères d'éligibilité, permettant de douter des impacts positifs attendus par ce dispositif (éloignement des objectifs), Ecooparc se réserve le droit ne pas poursuivre l'accompagnement.

Ils nous soutiennent, pour mieux vous accompagner :



Et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Pôle Emploi, les partenaires techniques d'appui (Initiatives Durables, France Active, les Coopératives d'Activité et d'emploi, Cegar - Terres d'envies, ADEME, ...).

Contacts : *Dominique Rivière* – 06 389 22 789 - d.riviere@ecooparc.fr
 Fanny Grunenwald – 07 88 50 10 88 - f.grunenwald@ecooparc.fr

Notice : « les 7 piliers de l'économie circulaire »

L'économie circulaire n'est ni l'économie du déchet et ni celle du recyclage. Elle regroupe un ensemble de pratiques, hiérarchisées selon leurs impacts, visant à [optimiser l'utilisation des matières et énergies](#).

En France, la définition la plus largement considérée est celle donnée par l'ADEME :

"L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus." (source : [ADEME, 2014. Economie circulaire : Notions](#))

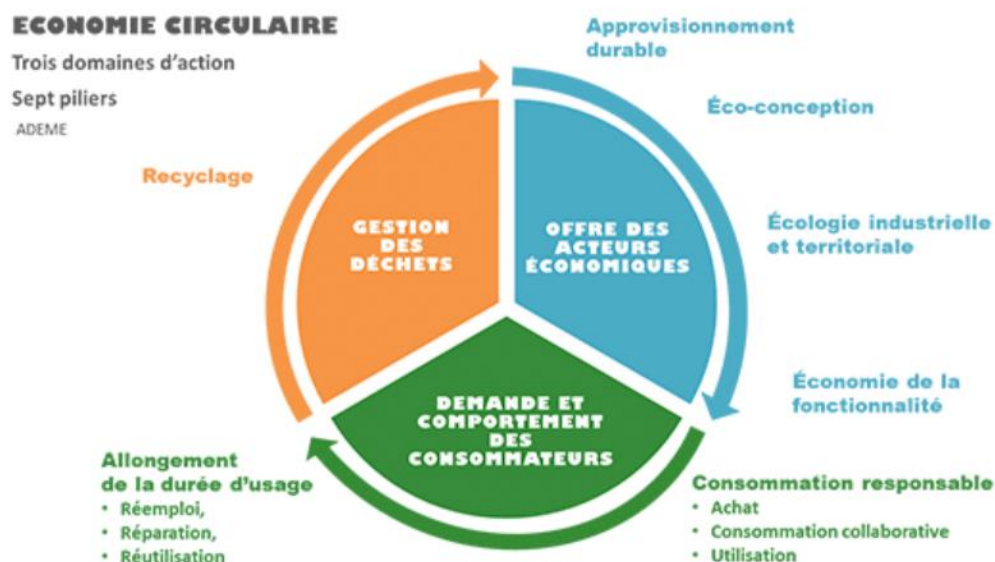


Illustration 2: Les sept piliers de l'économie circulaire (source : ADEME)

Cette définition peut se traduire notamment par :

- Des produits/services conçus pour être sobres, lors de leur construction comme de leur usage,
- Des produits/services conçus de façon à être réparables et dont la maintenance est prévue,
- Des produits/services qui doivent être réutilisés, mutualisés, dont l'usage doit être maximisé,
- Des produits/services démontables en vue du réemploi des sous-systèmes fonctionnels qui fournissent la construction de nouveaux produits,
- Les éléments ne pouvant plus être remanufacturés sont recyclés dans la mesure du possible.